



PAU le 29 mars 2010

Compte-rendu du CTPD du 16/03/2010

Ce CTPD était réuni pour la première fois dans la nouvelle configuration induite par la mise en place de la DDFIP dans le 64.

Le quorum étant atteint et le secrétariat adjoint étant assuré par la CGT, les organisations syndicales présentes donnent lecture de leurs déclarations liminaires (CGT, FO, SNUI et CFDT).

En réponse, la Présidente indique qu'il n'est pas dans ses intentions de revenir sur les sujets de portée nationale. Elle précise toutefois que M. Parini reste très attentif à ce que les conditions de travail restent les plus acceptables possibles malgré les réformes et les suppressions d'emploi. Sur les ½ emplois nouvellement implantés dans les départements comprenant des structures à effectifs faibles, la Présidente s'engage à ne jamais demander à un agent de se partager entre plusieurs postes.

Sur proposition de notre organisation, un accord est trouvé sur les conditions de tenue des CTP (envoi des documents en papier et dématérialisé, réunion dès le matin, clarification sur les destinataires des documents...) afin de permettre d'aborder correctement les sujets d'importance traités dans ces instances.

Les principaux points examinés

1- Adoption des PV des CTPD et CTPL précédents

La CGT souligne qu'un des PV adoptés précédemment ne comporte pas les observations que notre organisation a formulées, notamment sur l'accueil dans les SIP, le respect des métiers et la mise en place du SIP d'Orthez avec demande de création d'un emploi supplémentaire. Ce correctif sera porté sur le PV du CTP du 4 février 2010 (FGP)

2- Rapprochement SDFDL-PFDL

Dans la présentation de ce dossier, M. Fermanel a souligné le respect des missions exercées par chaque agent ...pour l'instant. Le rapprochement sera effectif au 30/03/2010.

La CGT a demandé, outre la correction d'erreurs matérielles dans les tâches accomplies et les grades des agents concernés, que le PFDL dispose d'une information relative à l'ensemble des produits collectés au profit des collectivités territoriales notamment concernant la taxe sur la cession des terrains constructibles. La direction prend note de la demande qui devrait être suivie d'effet.

Par ailleurs, nos représentants ont simplement rappelé que la scission de ces deux services avait été voulue par une réforme de 2004 et que cet éclatement avait généré des difficultés notoires notamment au regard de la complexité des circuits d'informations délivrées aux élus.

Comme quoi toute réforme n'est pas forcément judicieuse. L'avenir révèlera, à n'en pas douter, la pertinence de celle de 2010. Rendez vous est pris pour... 2016.

Vote :

Pour 11 voix (10 Adm + 1 CFDT)

Abstention 6 voix (4 CGT + 2 SNUI)

Contre 3 voix (3 FO)

3- Transfert du recouvrement de la TP aux SIE

La CGT indique que bien que la TP soit supprimée, ce qui la remplace (contribution économique territoriale ou CET) est aussi complexe.

Conséquences pour la filière fiscale : le transfert de 5 emplois seulement issus de la CP est déjà largement sous-évalué pour les SIE (effet de la crise et des difficultés de paiement des entreprises non pris en compte,...). Les sites d'Oloron et Orthez sont oubliés malgré, notamment pour Orthez, des enjeux non négligeables liés à la présence des entreprises du bassin industriel et artisanal de Lacq.

Conséquences pour la filière gestion publique : la fragilisation du réseau qui perd une mission.

4- Calendrier de mise en place du pôle de recouvrement spécialisé (PRS)

La création du PRS est prévue au 1er juillet 2010. Il y aura un CTP mi-avril sur le sujet.

La CGT souligne que les postes pour ce pôle devraient être ouverts à tous, le profil demandé par la direction étant trop restrictif.

5- Ressources humaines/formation professionnelle

Une présentation, un point d'étape des plans de formation 2009-2010 et un calendrier prévisionnel d'élaboration du plan de formation 2010-2011 sont présentés.

La CGT souligne que la For.pro. ne doit pas être seulement induite par les réformes.

Nous continuons de revendiquer l'octroi de moyens humains supplémentaires dans les services pour pallier les absences tant des formateurs que des stagiaires.

Dans un contexte de suppressions d'emploi, ce ne semble pas être d'actualité. Si la formation est une donnée indispensable, le fonctionnement des services publics l'est tout autant.

De plus, certains agents ont essuyé des refus pour des demandes personnelles de formation.

La CGT a demandé l'accès aux plans de formations extérieurs (Université, Préfecture) tel que cela se faisait avant, ainsi que la délivrance aux agents d'une information sur le DIF (droit individuel de formation) et un suivi des demandes et de leur satisfaction réelle.

Enfin, pour notre OS, le recensement des besoins en formation ne doit pas être uniquement associé aux entretiens de notation dès lors qu'ils ne sont pas obligatoires. Concernant le boycott de l'entretien d'évaluation notation, nous avons rappelé qu'il constitue depuis plusieurs années dans la filière fiscale une action collective de refus des modalités du nouveau système de notation instaurant des quotas annuels inéquitables et injustes.

Si M. Fermanel admet que l'entretien de notation n'est pas le seul vecteur de recensement des formations, la direction insiste sur le rôle de ces entretiens feignant de méconnaître la perversité du système actuel d'évaluation couplé à la notation, elle même bridée par un contingentement aberrant.

Le bilan sur les actions de formation sera fait en fin d'année.

Vote : 12 voix (10 Adm + 2 SNUI) Abstention 8 voix (4CGT / 3FO/ 1CFDT)

6 - Questions diverses

- **Ponts Naturels**

Ils sont fixés au **14 mai et 12 novembre 2010**.

- **Présentation groupes de travail SIP Pau**

La CGT demande à ce que ne soit pas commise les mêmes erreurs que pour le SIP de Biarritz (installation très rapide, ouverture immédiate de la caisse, formation filière fiscale dès le tout début janvier pour les agents de la filière gestion publique...)

Une première réunion se tiendra au début avril à laquelle participeront tous les agents amenés à travailler dans les SIP. Ensuite, se tiendront des réunions thématiques à effectif plus réduit sur l'accueil téléphonique unique, la problématique des SIP des Grands Sites et leur périmètre, l'accueil physique...

- **Présentation des résultats des consultations sur les horaires variables DDFIP** (plages fixes, plages variables, modules horaires)

DDFiP : Horaires variables : le choix 2, soit le plus favorable, a été choisi par les personnels.

ARTT : 67 agents ont choisi le module 38h30 et 2 celui à 38h00.

- **Mise en place à venir des groupes de travail avec les OS sur les règlements intérieurs des services déjà fusionnés** (SIP Oloron, Orthez, Biarritz et DDFIP).

Un groupe de travail Direction / OS sera mis en place en avril.

- **Approbation protocoles ARTT** (Lembeye, St Etienne de Baïgorry, trésorerie d'Oloron)

Après quelques précisions, ces protocoles ont été validés

- **Nettoyage – TFN**

Nous avons demandé que des prestations complémentaires soient exécutées notamment en cas de déménagement de service. Par ailleurs, l'insuffisance des moyens alloués par TFN à ce travail entraîne (sans rentrer dans les détails maintes fois évoqués auprès de notre direction) une prestation médiocre ayant des répercussions sur les conditions de travail des personnels. Le temps passe, les problèmes demeurent.

► Places de parking à l'Hôtel des Impôts de Bayonne :

Concernant le parking Douanes/Sous-Préfecture, le service gestionnaire (DDE) a été régulièrement relancé par la direction depuis la mise en place du nouveau système d'ouverture de la barrière. Quotidiennement, ce parking reste partiellement inoccupé Actuellement les barrières administratives ne semblent pas pouvoir être levées...

Les places indisponibles à l'HdI de Bayonne ont été libérées. Par ailleurs, 3 à 4 places pourraient être créées ainsi qu'une demi-douzaine de places pour un stationnement limité dans le temps. Mais ...pas d'entreprises intéressées à ce jour

Suivi par nos représentants depuis le mois de septembre 2009, régulièrement rappelé à nos dirigeants locaux, aucune solution concrète pour les agents ne paraît être trouvée par la Direction.

Les personnels ne pourront indéfiniment s'en satisfaire notamment dans la perspective d'un accroissement de concentration de services et donc d'agents sur le même site. Dossier à suivre...